

Paragraphe 25 du premier alinéa de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels : Contrats de télécommunication mobile

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires actifs	Nombre de forfaits cellulaires en réserve	Coûts d'acquisition	Coûts de service mensuels
TELUS	Téléphone cellulaire	202	8	1042,12\$	5 247,61\$
TELUS	Tablette	1	0	0\$	19,20\$
TELUS	Borne d'accès mobile	5	4	0\$	249,80\$

^{*}À noter que ces montants correspondent au coût de service pour le trimestre.